



Compte rendu du Comité technique d'administration centrale (CTAC) du 06 octobre 2022

Ce comité technique d'administration centrale initialement prévu à une date ultérieure a été avancé, pour ne pas dire précipité, par l'administration pour traiter en urgence le projet de fermeture de l'administration centrale le 31 octobre.

Ce CT avait 5 points inscrits à l'ordre du jour :

- PV du CTAC du 4 juillet 2022 (vote unanime pour)
- Fermeture des sites de l'administration centrale le 31 octobre (pour avis)
- Présentation de l'évolution du logiciel Renoirh GTA (pour information)
- Rapport social unique de l'administration centrale (pour information)
- Déménagement du PUCA (sur demande d'OS dont la CGT)

Quelques remarques liminaires de la CGT :

- **Concernant l'imposition d'un jour de fermeture le 31 octobre.** Bien que l'on comprenne que ce projet s'inscrive dans le cadre des efforts en matière de sobriété énergétique, cette journée de congé imposée arrive un peu tard, si l'on souhaite s'organiser. Qui des agents qui n'ont plus de jours de congés ou de RTT et pas de CET ? Au Céréma par exemple ce type de décision est planifiée un an à l'avance. Au ministère des finances, il y a le jour du DGFIP, posé à loisir par l'administration pour justement palier ces ponts (sans que cela s'impute donc sur les congés des agent.e.s). Le ministère pourrait en prendre exemple.
- **RenoirH : on s'y perd dans les outils informatiques.** Afin que tous les agent.e.s s'y retrouvent, il serait bienvenu de faire un état des lieux des outils existants, de leur fonction, et qu'un rétroplanning permette d'y voir clair sur les outils nouveaux, sur ce qui va être modifié ou remplacé.
- En matière de télétravail, il serait utile d'avoir une étude sur les journées de présence des agents pour chaque direction/service.
- Le **recrutement de plus en plus massif de stagiaires** sur des missions commence à devenir inquiétant. Nous avons demandé le bilan par directions du nombre de recrutement de vacataires, stagiaires, apprentis. Cela devient massif et pose la question de comment les missions de l'Etat sont exercées.
- Certaines directions **projetent de passer de manière générale à quatre agents par bureau**, on est loin des 12m2 par agent. Le concept de flexi-bureau est évoqué. Dans le cadre du déménagement du PUCA, une pétition intersyndicale FO/CGT/CFDT (disponible sur la page

de ce compte rendu) vous sera remise traduisant le refus des agents de déménager dans les conditions initialement prévues et demandant une concertation.

Sur la question des stagiaires, le DRH estime que c'est un sujet important à la fois pour offrir aux jeunes une opportunité de découvrir les métiers de notre périmètre et s'ouvrir des perspectives de recrutements à plus long terme sur les activités en tension. Il ne s'agit pas d'embaucher une main d'œuvre « bon marché ».

Sur le télétravail, l'administration va nous fournir des éléments statistiques par directions pour 2022.

Sur le nombre d'agent par bureau, la DAFI ne cache pas que la politique foncière de l'Etat pousse à optimiser l'utilisation des surfaces de travail. Les projets se font sur demandes des directions. L'aménagement de bureaux à 3, 4 agents ou plus doit s'effectuer sur la base d'un volontariat collectif à titre expérimental. Dans ces processus les stagiaires sont inclus pour un demi ETP et les apprentis pour 1 ETP (on compte approximativement 90 apprentis en AC). Les 12m² par agent inscrits dans la charte des déménagements doit s'apprécier en tenant compte des surfaces collectives dont salles de réunion.

Fermeture des sites de l'administration centrale le lundi 31 octobre

L'objectif souhaité est de répondre aux dispositions inscrites dans le **plan de sobriété** gouvernemental dévoilé le jour même du CTAC. Bien que cette pratique soit utilisée dans d'autres services ou établissements publics du pôle ministériel pour des raisons d'organisation du travail, c'est une première pour l'administration centrale. Si le DRH admet qu'on ne peut pas préjuger de l'efficacité de cette mesure en termes **d'économies d'énergie**, il assume son **caractère expérimental** afin d'en mesurer les effets avant de la renouveler si besoin. L'année de référence pour constater les écarts de consommations sera 2019.

Les agents se verront **obligatoirement** placés en **jour ARTT** ou en **congé** ce jour-là, si besoin pris sur le **CET** ou par anticipation sur le **quota** de **2023** si tous les congés 2022 ont été pris. Le DRH estime qu'une grande partie des agents ayant déjà posé un congé ce jour-là, l'impact ne sera pas trop contraignant. **Celles et ceux qui avaient pensé télétravaillé pour économiser un congé et qui avaient programmé des tâches en jugeront ! Il ne s'agirait pas que tout en subissant un congé obligatoire elles et ils travaillent quand même !** Les agents en **astreinte** seront considérés comme travaillant un « jour férié », les **déplacements** professionnels hors sites seront maintenus et les sites hors tour Séquoia, Arche, Plot I et boulevard Saint-Germain ne seront pas concernés.

La CGT, ne comprend pas qu'une telle expérimentation, certainement justifiée au regard du contexte de tension énergétique et du contenu des missions ministérielles entrant particulièrement dans le champ de « l'exemplarité », n'ait pas été anticipée bien plus tôt. D'une part, parce que la nécessité de faire des économies d'énergie ne date pas d'hier et d'autre part, parce que cette précipitation à répondre à une commande gouvernementale sans planification va se faire au détriment d'agents à qui l'on va imposer un jour de congé ou d'ARTT sans assurance d'efficacité substantielle.

Nous alertons également sur la tentation de certaines OS de pousser au **télétravail contraint** pour celles et ceux qui ne pourraient pas poser de congé car n'en disposant plus. D'une part, car le transfert de consommation d'énergie réduirait l'efficacité de la mesure et le **transfert** de **charges** se ferait au détriment des agents (même si le gouvernement annonce une **revalorisation** du **forfait** journalier de

15% passant de 2,50€ à 2,85€). D'autre part, car cela engendrerait des problèmes d'iniquité entre agents.

D'autres **pistes** d'économies d'énergie s'intégreront dans un **plan ministériel** à plus long terme avec l'incitation à des **écogestes** (report de l'avion vers le train, covoiturage, revalorisation du forfait mobilité à 300€ avec équipement de garages à vélos, abaissement de la limite de vitesse sur autoroute à 110 km/h, ...), l'optimisation énergétique des **infrastructures** (rénovation de la tour Séquoia, abaissement de la température à 19°C dans les bureaux, voire 18°C en cas de périodes rouges, suppression de l'eau chaude sanitaire sauf pour les douches, limitation de l'usage d'écrans télé, étude sur la récupération de la chaleur produite par les serveurs ...), l'intégration de clauses de performances énergétiques et de conditions d'acheminement des produits dans les **marchés publics**. Le recours au télétravail est aussi un levier mais le DRH estime qu'étant donné son niveau déjà élevé en AC la marge de progression est réduite.

Suite à une suspension de séance demandée par certaines OS, l'ensemble de celles-ci s'entendent pour **voter unanimement contre la mesure**. La CGT tout en reconnaissant l'utilité qu'elle pourrait revêtir ne se satisfait pas qu'elle s'effectue dans la précipitation et au détriment de nombreux agents dont un jour de congé ou d'ARTT manquera à d'autres périodes.

Evolution du logiciel Renoirh GTA

Le département des solutions numériques RH (DSNUMRH) présente le point d'avancement du **projet** qui a pour objectif de rassembler plusieurs fonctionnalités de plusieurs applications déjà existantes sur **un seul outil**, notamment pour la **gestion des temps** et des absences en remplacement de cottage dont le marché devrait s'arrêter au premier semestre 2023. Une phase pilote est en cours. Ce système intégrera notamment un système de **suivi des jours télétravaillés** en vue du **paiement** de l'indemnité ainsi qu'un **pointage à distance** en cas de télétravail (**e-badgeage**). Les agents, les encadrants, les gestionnaires de proximité ainsi que les gestionnaires administratifs auront accès aux fonctionnalités en suivant leurs prérogatives. Le ministère affiche une démarche volontariste en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

La CGT s'est satisfaite que la comptabilisation du temps de travail puisse être effectuée en télétravail. Cela répond à l'engagement pris par le DRH lors des négociations de l'accord national télétravail que la CGT a signé. Elle a demandé qu'une clarification soit faite pour savoir qui pourra faire quoi et comment sur cette plateforme et qu'un rétroplanning soit établi dès que les échéances de mises en œuvre seront connues. Elle a également interrogé l'administration sur les risques liés à la sécurité des données alors que celles-ci vont être regroupées en nombre.

L'administration dit agir dans une logique de convergence des fonctionnalités et annonce la parution prochaine d'un **guide utilisateur**, d'un **mode opératoire**, d'une **campagne** de communication et le déploiement d'un **webinaire**. Elle assure que dans la grande majorité des cas la bascule se fera avec une reprise des stocks de données par agent et qu'un test sur le transfert de cottage sera effectué. La sécurisation des données sera meilleure dans la mesure où le système plus moderne obéira à des normes plus récentes. Elle admet quelques reports de tâches de CHRAC sur certains gestionnaires de proximité notamment pour la gestion des autorisations spéciales d'absence.

Si la CGT est favorable à l'amélioration de l'efficacité et de l'ergonomie des applications de gestion administrative et de temps de travail, elle alerte sur le risque de déshumanisation des relations de travail et le besoin de conserver une capacité de liens en présentiel entre agents, entre agents et encadrants et avec les gestionnaires de proximité.

Rapport social unique 2021

Pour la deuxième année, le recueil d'informations sur la vie de l'administration centrale se formalise dans un rapport unique élaboré à partir d'une banque de données sociales qui succède aux anciens bilans sociaux. **Etant donné l'heure tardive à laquelle nous devons traiter de ce point, il ne nous apparaissait pas correct de le faire en si peu de temps. La CGT a demandé l'organisation d'une réunion ad hoc spécifique ce que l'administration a accepté.** D'une manière générale nous avons exprimé notre souhait d'avoir plus d'indicateurs facilement exploitables et des explications qualitatives quant aux évolutions d'une année sur l'autre.

Déménagement du PUCA et de DIAGONAL

Un nouveau déménagement du PUCA et de DIAGONAL a été annoncé aux agents qui ne sont pas d'accord sur les conditions annoncées. La CGT a fait état du témoignage de l'une de ses élu.e.s :

Depuis 2005, le PUCA a déménagé trois fois :

- pour aménager de la paroi Nord en paroi Sud
- pour réaménager en Tour Pascal pendant les travaux de fermeture de l'Arche
- pour re-réaménager dans l'Arche.

Les deux premiers déménagements avaient été annoncés à l'avance, se sont faits dans la concertation avec les agents et les surfaces de bureaux attribuées à chaque agent étaient correctes.

Je vous rappelle que lors du second déménagement, pour partir en Tour Pascal pendant les travaux dans l'Arche, les agents du Puca et de Diagonal avaient refusé d'aller dans des bureaux sales où le revêtement mural était déchiré et d'où s'échappait une poussière nocive pour la santé.

Le CHSCT avait soutenu leur demande ainsi que le Directeur de la DGALN. Des travaux avaient été réalisés et ils ont passé 3 ans dans des locaux propres.

Pour le 3^{ème} déménagement les spécificités du PUCA, qui édite des ouvrages et finance des rapports de recherche depuis la fin des années 70, n'ont pas été prises en compte malgré les nombreuses visites de Jean-Charles POIREL chargé du déménagement.

Aucun lieu de stockage prévu pour les ouvrages édités par le PUCA, absence de bureau dédié entièrement au service documentation-capitalisation, seulement 3 armoires et un présentoir d'occasion pour les revues dans un bureau partagé avec 2 architectes.

Les armoires du service valorisation des agents de POPSU ne peuvent contenir toutes les publications, les agents vivent dans les cartons ce qui est incompatible, je le rappelle, avec un immeuble de grande hauteur.

La veille de ce déménagement, la responsable du service documentation a été convoquée par Ronald Davies qui lui a proposé 2 solutions pour stocker les rapports de recherche et les ouvrages qui étaient dans les « cages à poules » de la Tour Pascal. Elle devait soit les faire déménager en Tour W, soit les faire stocker à Nanterre. Elle a accepté la proposition de Nanterre où elle se rend très régulièrement avec un véhicule de service. Un accord écrit entre les parties a été signé.

Malgré cet engagement entre Ronald Davies et le Secrétaire Permanent du PUCA de l'époque, cet accord a été annulé, sans aucune concertation avec la responsable du service documentation du PUCA et sans qu'on lui propose des locaux équivalents pour stocker l'ensemble des documents classés à Nanterre.

Un tel historique nous fait douter des promesses de l'Administration. C'est bien connu, elles n'engagent que ceux qui les croient !

Pour ce troisième déménagement ce fut plus brutal, l'annonce du déménagement a été faite lors d'une réunion de service à la stupéfaction de tous les agents. Un plan a été remis à la Secrétaire permanente sur lequel on peut constater que très peu de bureaux sont affectés au PUCA ce qui a pour conséquence d'être 4 par bureaux.

La semaine suivante M. MARY, sous-directeur DGALN/SDRHC, a présenté lors d'une réunion pré-CTS les grandes lignes du déménagement : la possibilité d'être plus de 3 par bureaux puisque avec le télétravail les agents ne seraient pas tous dans la tour en même temps, mais rien n'est encore décidé, pas de date précise, le service qui viendrait prendre la place du PUCA serait un service financier ...

Il est venu au PUCA voir les bureaux et les agents, il est descendu au niveau 1 voir le compactus où 180 ml sont dédiés au fonds documentaire du PUCA. Ces documents ne sont pas des archives, mais des documents vivants, très régulièrement utilisés par la documentaliste. Si le PUCA part en Tour Séquoia ils doivent impérativement être remis dans un compactus en Tour Séquoia. Il n'est pas envisageable que la documentaliste fasse des allers et retours chaque jour entre les 2 tours.

Quelle est la véritable raison de ce déménagement ? L'Administration a-t-elle choisit d'héberger des opérateurs, dont les agents ne sont pas fonctionnaires ? Pourquoi de tels services prendraient la place attribuée il y a peu de temps au Puca ?

Les services du Médiateur de l'Energie sont hébergés dans l'Arche, il est question que la Commission de régulation de l'énergie vienne le rejoindre. Pourquoi ne pas les installer directement près de la DGEC ?

Pour toutes ces raisons les 26 agents du PUCA et de Diagonal refusent de déménager dans de telles conditions.

Une pétition intersyndicale FO, CGT, CFDT (disponible sur la page de ce compte rendu) a été signée par 26 agents (la quasi-totalité des agents impactés) qui refusent de déménager dans les conditions actuelles, est remise au DRH qui s'engage à la remettre au secrétaire général.

Un agent du PUCA témoigne des difficultés que rencontrent ces agents.

Olivier Mary, sous-directeur DGALN/SDRHC, rappelle les enjeux de ce déménagement notamment celui de regrouper des équipes qui vont être amenées à travailler sur des projets communs et de l'opportunité qu'il offre pour remédier à des situations « inégalitaires » entre structures dans l'occupation des espaces de travail. 25 à 29 personnes seront impactées. La DAFI assure que l'idée n'est pas d'imposer des flex office et que les modifications s'effectueront dans le cadre des chartes d'occupation des locaux en vigueur. La phase de recensement des besoins est toujours en cours. Rien n'est bouclé.

La CGT a insisté sur le fait qu'une pétition soit signée par autant d'agents concernés par un déménagement était révélateur d'une situation bien dégradée. Elle a rappelé le long passif de déménagements antérieurs, la méthode brutale de l'annonce et l'insuffisante prise en compte des demandes spécifiques des agents en lien avec leurs missions.

Le DRH s'est engagé à ce que l'administration fasse rapidement retour aux agents concernés en premier lieu et aux OS ensuite.

Vos représentant.e.s à ce CTAC :

- Isabelle Robert : isabelle.robert@i-carre.net
- Jacques Giral : jacques.giral@i-carre.net